

En France, près d'un million de fumeurs électroniques

Consommation Le nombre de points de vente devrait atteindre 300 d'ici à la fin de l'année

L'engouement pour la cigarette électronique ne cesse de croître. De plus en plus de gens « vapotent ». Pas moins de 500 000 personnes en France, selon la dernière estimation de l'Euro baromètre (mai 2012).

Le nombre d'utilisateurs se situerait à un million de personnes, selon le professeur Bertrand Dautzenberg, pneumologue et président de l'Office français de prévention du tabagisme (OFT), qui a piloté un rapport remis mardi 28 mai au ministère de la Santé. Le phénomène est apparu avec l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, début 2008. En Europe, 7% des adultes européens l'ont testée (environ 25 millions).

Le premier point de vente de e-cigarettes est apparu en France le 1er janvier 2010. On en compte déjà 150 à ce jour et il devrait y en avoir 300 à la fin de l'année. Outre ces boutiques spécialisées (clopinette, Cigaverte...), qui fleurissent comme des champignons, on trouve aussi des e-cigarettes chez certains buralistes, dans des épiceries, et même dans certaines pharmacies qui ne sont pourtant pas autorisées à le faire...

Conséquence : le marché se développe. Son chiffre d'affaires en France, de 40 millions d'euros

en 2012, devrait atteindre 100 millions d'euros fin 2013, soit l'équivalent du marché des produits permettant d'arrêter le tabac, selon l'OFT.

« Il existe cependant de grandes incertitudes sur le développement ultérieur du marché », note le rapport. Il sera en effet fonction de la réglementation du produit, de sa taxation, de la publicité afférente... Pour l'instant, en France, la e-cigarette n'est pas un produit pharmaceutique ni un produit du tabac. C'est un produit de consommation courante, taxé à 19,6%. Pas question de l'interdire, a indiqué Marisol Touraine, ministre de la Santé, vendredi 31 mai, lors de la journée sans tabac. Mais ce n'est pas pour autant un produit banalisé : elle sera interdite dans les lieux publics (lire article page 12). Cette mesure aura-t-elle des incidences sur le marché ?

Le chiffre d'affaires total du marché du tabac en France - 13,5 millions de fumeurs -, a atteint 17,9 milliards d'euros en 2012. Mais les ventes de cigarettes reculent, à cause du prix unitaire qui a augmenté. Face à cette baisse récente, « les grands cigarettiers ressentent le besoin urgent de se placer sur la cigarette électronique », souligne Jean-François Etter, professeur de santé publique à

l'université de Genève. Lorillard Technologies (Kent, Newport) a acheté en 2012 Blu eCigs, pour 135 millions de dollars. R.J. Reynolds Tobacco Company a acquis la même année la marque Nicotivum. D'autres lancent leurs propres marques de e-cigarettes, tel Altria (Marlboro).

« Très fortes marges »

Aux Etats-Unis, le marché de la cigarette électronique pèse moins de 1% du marché (80 milliards de dollars), mais il croit vite. Les spécialistes de la banque UBS prévoient des ventes d'environ 1 milliard de dollars en 2013. Selon Bonnie Herzog, analyste chez Wells Fargo, la consommation de e-cigarettes aux Etats-Unis pourrait dépasser celle des cigarettes traditionnelles durant la prochaine décennie.

Les fabricants de e-cigarettes jouent l'argument du prix. Elles sont vendues à l'unité ou sous forme de kit, équivalent à plusieurs centaines de cigarettes (de 40 à 250 euros). Tandis qu'un paquet classique coûte environ 6 euros. « Le prix industriel de fabrication, souvent en Chine, d'une e-cigarette, s'établit à moins de 0,6 euro. Le prix à l'arrivée en France est inférieur à 1 euro par e-cigarette, revendue 6 à 10 fois plus cher, laissant ainsi de très fortes marges », indi-

que le rapport de l'OFT. Tout est fait pour séduire : la panoplie est large, avec une centaine d'arômes proposés (Carambar, coca-cola, bubble-gum, cannabis...), des e-cigarettes colorées, slim, ultra-slim envahissent Internet pour attirer une cible féminine.

Du côté des consommateurs, l'Association indépendante des utilisateurs de la cigarette électronique (Aiduce) argue du fait que la e-cigarette aide à arrêter de fumer. Là aussi, le débat est vif, le professeur Dautzenberg considérant que ce produit ne doit pas être un produit d'initiation au tabac. A contrario, M. Etter estimant que la e-cigarette « double, voire triple les chances de sevrage du tabac ».

En attendant, la future directive européenne sur les produits du tabac est en cours de discussion et pourrait n'autoriser que les e-liquides contenant moins de 4 mg/ml de nicotine, ce qui éliminerait du marché une bonne partie des e-cigarettes actuellement disponibles.

Les discussions sont vives, les lobbys puissants. Celui des cigarettiers, des 28 000 buralistes, est très présent auprès des politiques. Pas facile d'y voir clair car les liens d'intérêt des experts avec telle ou telle industrie ne sont pas toujours transparents. ■

PASCAL SANTI

01/06/13